



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 04638

Numéro SIREN : 501 579 205

Nom ou dénomination : A. V. S. SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2017 sous le numéro de dépôt 4986

A.V.S. SECURITE

SARL au capital de 5.000 €uros

Siège social : 6 chemin des coutures

78520 LIMAY

RCS de Versailles 501 579 205 00037

n° de
dépôt

4986
27 MARS 2017

n° de
gestion

n° de
facture

Quint.

n° de
chronomètre

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU VENDREDI 03 JUIN 2016

Le 03 JUIN 2016 à 15 heures,

Les associés de la société A.V.S.SECURITE, société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €uros, dont le siège social est à LIMAY (78520) au n° 6 chemin des coutures à Limay, immatriculée sous le numéro B 501 579 205 00037 au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles, se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie DERIAUX, en sa qualité de P.D.G.

Le président constate que sont présents ou représentés :

➤ Madame Nathalie DERIAUX, propriétaire de	245 parts
➤ Monsieur Francis CORBERON, propriétaire de	255 parts

Total des parts représentées	500 parts
-------------------------------------	------------------

Représentant l'intégralité du capital social.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Le rapport de la gérance ;
- Les projets des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- Les statuts.

La présidente indique que ces documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice 2015; ➤
- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis elle donne lecture du rapport de la gérance et déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et examiné les comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2015 se soldant par un bénéfice de 10 929 Euros, l'assemblée générale déclare les approuver et donne à la Présidente quitus de sa gestion.

Mme La Présidente informe que le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi est incluse dans ce bénéfice et demande qu'on soit vigilant l'année prochaine sur les dépenses

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice reçoit l'affectation suivante :

Bénéfice : 10929 Euros

Ce bénéfice est réinjecté dans l'achat prévisionnel de matériel pour l'appel d'offre du GPSO ainsi que pour le déménagement du siège social

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame la Présidente de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIVIDENDES DISTRIBUES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucun dividende n'a été distribué durant cet exercice.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'a été effectuée durant l'exercice

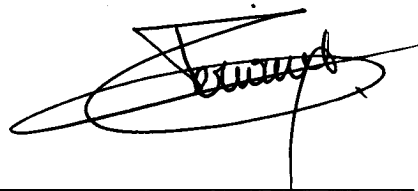
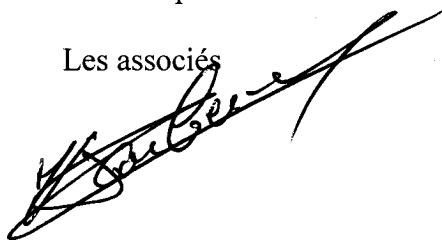
Nous vous invitons à voter les résolutions qui vous sont proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et les associés présents.

Les associés

La Présidente



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>AVS Sécurité</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>	
Adresse de l'entreprise <u>13, rue des Carrières 78520 LIMAY</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>	
Numéro SIRET* <u>5 0 1 5 7 9 2 0 5 0 0 0 2 9</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>5</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 890
	Fonds commercial (1)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 724
	Autres immobilisations corporelles	AT	15 062
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH	841
	TOTAL (II)	BJ	21 517
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	91 986
	Autres créances (3)	BZ	28 450
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD
Disponibilités		CF	6 321
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	167
	TOTAL (III)	CJ	156 993
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	178 510
		IA	14 927
			163 584
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	CR
Immobilisations :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2015

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – <http://www.sage.fr>

Désignation de l'entreprise		AVS Sécurité		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)			DA	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	26 898	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	10 929	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	43 327	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	18 631	
	Dettes fiscales et sociales			DY	101 200	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	425	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	120 257		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	163 584		
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Écart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	120 257	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AVS Sécurité

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	850	FB	850
	Production vendue { biens * services*	FD		FE	
		FG	473 436	FH	473 436
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	474 286	FK	474 286
	Production stockée*				
	Production immobilisée*				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				1 545
	Autres produits (1) (11)				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				475 831
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				
	Variation de stock (marchandises)*				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				2 688
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				171 706
	Impôts, taxes et versements assimilés*				5 327
	Salaires et traitements*				233 512
	Charges sociales (10)				46 657
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	5 569
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	465 458
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	10 373
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	278
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	278
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	278
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	10 651

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>AVS Sécurité</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	227	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	208	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	435	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	157	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	157	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	279	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	476 544	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	465 615	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	10 929	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	227
	(3)	Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP	
			- Crédit - bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	157
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 545
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	(17 931)
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Vente de matériel d'Exploitation				208		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
Régul. Charges sociales et avoir fournisseurs			157	227		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

 Sage France – <http://www.sage.fr>

Désignation de l'entreprise : <u>AVS Sécurité</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	1 890	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	3 724	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	3 876	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	10 187	LC		LD	999	
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	17 787	LO		LP	999	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	841	1U		1V		
	TOTAL IV						LQ	841	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	20 518	ØH		ØJ	999
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	1 890	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	3 724	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM		MN		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	3 876	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	11 187	
	Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG		NH	18 786	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	841	
	TOTAL IV						I3		NJ		NK	841	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK		ØL	21 517
										ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AVS Sécurité Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise AVS Sécurité

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	1 657	PF	233	PG		PH	1 890
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 369	QA	714	QB		QC	3 083
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	646	QI	3 230	QJ		QK	3 876
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 687	QM	1 392	QN		QO	6 078
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	7 701	QV	5 335	QW		QX	13 037
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	9 358	ØP	5 569	ØQ		ØR	14 927

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

Désignation de l'entreprise : AVS Sécurité										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	841	UV		UW	841				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	91 986		91 986						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	6 500		6 500						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 948		2 948						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	19 002		19 002						
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	167		167						
TOTAUX			VT	121 444	VU	120 603	VV	841					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	18 631		18 631							
Personnel et comptes rattachés			8C	32 619		32 619							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	43 610		43 610							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 404		21 404							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 568		3 568							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	425		425							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	120 257	VZ	120 257							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Greffé du Tribunal de Commerce de VERSAILLES

1 PL ANDRE MIGNOT
RP 1125
78011 VERSAILLES CEDEX
Tél : 0139071640

Numéro d'identification : 501 579 205

Exercice au : 31/12/2015

Forme juridique : Société par actions simplifiée

7803 / 2007 B 04638 / 501 579 205 / Rel 01

A. V. S. SECURITE

6 CH DES COUTURES
78520 LIMAY

Nos références: REL_01 / 2007 B 04638

Références à rappeler dans toutes correspondances

VERSAILLES, le 22 février 2017

Rappel de l'obligation de dépôt des documents comptables annuels

Madame, Monsieur,

Votre société, dont vous êtes le représentant légal, n'a pas déposé ses documents comptables annuels, relatifs à l'exercice clos au 31/12/2015 et ne respecte pas ainsi les dispositions de l'article L.232-23 du code de commerce, lesquelles prévoient que :

Toute société par actions est tenue de déposer, au greffe du tribunal de commerce, dans le mois suivant l'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale des actionnaires ou dans les deux mois suivant cette approbation lorsque ce dépôt est effectué par voie électronique, pour être annexés au registre du commerce et des sociétés :

- Les comptes annuels (bilan actif / passif, compte de résultat et annexes),
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, éventuellement complété de leurs observations sur les modifications apportées par l'assemblée aux comptes annuels qui ont été soumis à cette dernière (sauf cas de dispense propre aux sociétés par action simplifiée),
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée, ✓
- La résolution d'affectation votée,
- Le cas échéant, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et le rapport du conseil de surveillance.

N.B : Pièces à fournir en un seul exemplaire

En cas de refus d'approbation des comptes annuels, une copie de la délibération de l'assemblée doit être déposée au greffe dans le même délai.

Ce dépôt n'ayant pas été effectué à ce jour, je vous prie de bien vouloir m'adresser, dès réception de la présente, un seul exemplaire des documents ci-dessus énumérés, certifiés conformes et signés en original par le représentant légal, accompagnés de la somme de 47,96 EUR en règlement des frais de publicité légale par chèque bancaire à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce de VERSAILLES en rappelant les références figurant sur la présente.

Toute infraction à l'obligation de dépôt est passible pour le représentant légal d'une amende de 1.500 Euros, pouvant être portée à 3.000 euros en cas de récidive. Par ailleurs aux termes de l'article L.611-2 II du code de commerce, le Président du Tribunal de Commerce peut adresser une injonction de le faire à bref délai sous astreinte qu'il détermine et dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor Public.

Enfin, la société commerciale qui s'abstient de déposer ses comptes au greffe prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit.

Veuillez, Madame, Monsieur, recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

Le Greffier,

Il est indispensable de déposer des documents parfaitement lisibles, en présentant d'abord les comptes annuels (mentionnant sur la première page la dénomination complète, le siège social et le numéro d'identification de la société) puis les pièces annexes. Les documents déposés ne doivent comporter ni agrafe ni autre attache

Toute réponse à la présente lettre doit être formulée par écrit.

Effectuez le dépôt des documents comptables annuels au greffe par Internet et payez par carte bancaire sur "www.i-greffes.fr"